

à cette loi ; mais si leur existence exerce par son effet propre une action délétère, cette maladie n'est pas cependant incurable : elle a ses préservatifs et ses remèdes.

Que faut-il donc faire pour neutraliser l'influence pernicieuse dont ces rassemblements sont le foyer ? Les régulariser, y propager les saines doctrines, gagner la confiance des travailleurs par la justice et par la charité, ménager leurs forces, introduire parmi eux les institutions qui ont pour objet d'encourager l'épargne et de faciliter les pratiques du christianisme.

AU LECTEUR

Notre œuvre, qui a à combattre l'indifférence d'un grand nombre, a reçu l'approbation et les encouragements de plusieurs hommes distingués dans le clergé et parmi les laïques. Des félicitations nous sont venues un peu de tous les côtés, quelques-unes accompagnées du paiement de l'abonnement, ce qui n'ajoutait pas beaucoup à leur charme, ce qui n'ajoutait rien à leur prix hautement considéré, mais néanmoins, en toute franchise, nous ne pouvons pas dire que ces souscriptions payées nous ont trouvé insensible.

Bien cordialement, nous remercions les personnes qui nous ont payé avec un tel empressement le prix de l'abonnement, comme aussi toutes celles qui ont bien voulu accepter *L'Association*.

En somme nous avons adressé beaucoup plus d'envois que nous n'avons eu de refus. C'est un résultat dont nous avons lieu d'être satisfait, puisqu'il doit bien nous être permis maintenant d'inscrire sur nos listes d'abonnés les noms des personnes qui, après trois numéros publiés de *L'Association*, ne nous ont pas encore signalé leur refus. A toutes ces personnes nous répétons de tout cœur le cri de la reconnaissance : MERCI !

Et nous sera-t-il permis de faire appel à la bourse de nos abonnés ? Nos lecteurs le savent : nous avons acheté, dès le début, un matériel d'imprimerie. C'est donc un atelier neuf que nous avons ouvert, et qui depuis plus d'un mois fournit de l'emploi à un personnel dont quelques membres étaient victimes d'un chômage forcé. Nous avons été heureux de voir que l'ouverture de notre atelier leur apportait le secours providentiel désiré : du travail, un salaire régulier, le contentement au cœur, la réjouissance dans la famille. Dieu soit béni !

Sait-on ce que coûtent l'établissement d'une imprimerie et la fondation d'un journal ? Un matériel ne se prête ni ne se donne. Le loyer du local a des échéances inflexibles. Les fournisseurs de toute nature n'acceptent guère d'autres raisons que celles de l'argent comptant. Quant à l'ouvrier qui est l'un des nerfs de l'entreprise,

il faut qu'il touche sa paye à la fin de la semaine, et ce n'est que juste : les besoins de l'existence ont des rigueurs qui n'attendent pas.

A toutes les dépenses nous faisons face, Dieu aidant, avec des ressources purement personnelles. Nous avons risqué, nous risquons tout un avoir à nous avec l'espoir que nous conservons toujours de trouver parmi nos compatriotes un nombre suffisant d'hommes disposés à soutenir l'entreprise d'un journal étranger aux luttes des partis, qui entre dans la presse comme missionnaire de la justice et de la vérité sociales commandées par le Décalogue et enseignées par l'Eglise, et qui soumet à l'attention publique une foule de questions de la plus grande importance et du plus haut intérêt que les journaux de partis, forcément distraits par leurs combats quotidiens, laissent inaperçues ou ne traitent que légèrement.

Serons-nous déçus ?

UN DOLLAR, un seul DOLLAR pour l'abonnement de toute une année, c'est si peu ! En vérité, pour plusieurs ce n'est rien ; pour le grand nombre c'est à peine un sacrifice, et néanmoins, pour nous, tant de petites sommes accumulées représentent un capital considérable qui assure la prospérité de notre entreprise.

Nous ne demandons pas autre chose à nos lecteurs que de vouloir bien nous payer chacun, à l'avance, le prix d'abonnement d'un an. Comme on le voit, la mesure de nos exigences est assez modeste, et notre demande assez légitime.

L'un de nos excellents compatriotes nous a adressé, il y a quelques jours le témoignage suivant :

" Saint-François du Lac,

" 9 juillet 1890.

" Monsieur,

" Je vous envoie \$1.00 pour mon abonnement à *L'Association*.

" Votre journal, d'un nouveau genre, me paraît offrir beaucoup d'attraits. La réalisation de son programme satisfait à des besoins encore plus grands, et d'autant plus grands, qu'ils sont généralement moins sentis.

" Sans solliciter l'agence de votre journal, je me ferai un devoir d'en propager la publication.

" Votre tout dévoué

A la demande que nous lui avons faite de nous accorder la faveur de sa distinguée collaboration, un prêtre des plus sympathiques répond par une lettre dont voici un extrait :

" Vous m'honorez beaucoup en me demandant de coopérer à votre journal. Je le ferai volontiers, mais hélas ! j'ai bien peur d'avoir fort peu de temps à consacrer à ce genre de travail qui, je vous l'assure, me plairait beaucoup. Néanmoins, je vais m'efforcer de répondre à votre désir.

" C'est une grande tâche, que vous

avez entreprise, et je souhaite de tout mon cœur la voir réussir. L'étude des questions sociales est bien peu à l'ordre du jour ici ; puissiez-vous les faire goûter, et diriger vers ce travail si intéressant et si utile, les intelligences d'élite qui, Dieu merci, ne manquent pas. Vous ferez là une œuvre importante, car sur le terrain intégralement catholique où vous vous placez dans votre programme, l'étude des questions sociales ne peut qu'être bienfaisante, mais vous avez besoin de courage, de dévouement et surtout d'indépendance vraie. Vous l'avez déjà remarqué, je crois."

ACCUEIL DE LA PRESSE

Nous lisons dans le *New-York Canada*, notre frère jumeau, puisqu'il est né en même temps que *L'Association* et d'un même souffle patriotique :

" Nous venons de recevoir un journal instructif et fort bien fait, *L'Association*, qui a pour directeur-proprétaire M. P. Masson. Ce journal semble se dégager tout à fait des préoccupations politiques de parti pour ne traiter que des questions d'économie sociale à leur mérite. S'il reste dans ce programme impartial, notre confrère, qui n'en est pas à ses premières armes, fera un journal sérieux dont l'autorité s'imposera bientôt. Un organe de cette nature a sa raison d'être. Nos félicitations."

Merci au *New-York-Canada* que nous devons faire connaître prochainement à nos lecteurs, par une présentation toute spéciale.

**

Un autre confrère des Etats-Unis, le *Canadien*, publié à Saint-Paul, Minnesota, fait d'une pierre deux coups, et nous salue en ces termes :

" Depuis la publication de notre dernier numéro, le génie littéraire canadien-français a donné naissance à deux nouveaux journaux.

" L'un doit la vie à un ancien journaliste de Québec, M. Philippe Masson. Il a vu le jour dans Québec même, et sous le titre de " *L'Association* ", il est destiné à servir d'organe aux sociétés ouvrières et à traiter d'économie politique.

" L'autre a pris naissance dans Duluth, sous le titre de *Courrier de Duluth*. Son père putatif est un ancien résident de Saint-Boniface, Man., M. Jacques Bureau. Il paraîtra deux fois par semaine.

" Le *Courrier de Duluth* paraît être animé d'excellentes dispositions.

" Nous leur souhaitons à tous deux vie longue et prospère."

ŒUVRE DU PATRONAGE ST-VINCENT DE PAUL DE QUÉBEC

50, RUE ST-GEORGES

Monsieur,

Les développements pris depuis quelques années par l'œuvre du Patronage Saint-Vincent de Paul de Québec rendent absolument nécessaire la construction immédiate d'une chapelle qui réponde aux besoins de l'institution. L'œuvre est pauvre, elle n'a aucun revenu fixe : depuis 30 ans, elle se soutient et s'étend par la charité publique qui ne lui a jamais fait défaut. C'est à

cette même charité que nous voulons nous adresser encore dans le besoin présent. L'œuvre est connue, appréciée et aimée, en faut-il davantage pour nous donner confiance dans le succès de notre entreprise ?

Trois moyens d'aider à la construction de la chapelle du Patronage sont offerts aux personnes charitables par le comité :

1o Souscrire une somme de cent piastres payable en quatre années ; vingt-cinq piastres par an.

2o Prêter sans intérêt une somme d'au moins dix piastres. Le comité s'engage à rembourser chaque année cinquante bons de dix piastres, désignés par le sort, à dater du jour de la bénédiction de la chapelle.

3o Faire au comité l'aumône d'une somme quelconque si minime qu'elle soit.

En reconnaissance, le comité offre aux coopérateurs les avantages suivants :

1o Aux souscripteurs de \$100.00, l'admission à la participation aux œuvres de la congrégation des Frères de St-Vincent de Paul. Cette admission leur donne droit aux indulgences suivantes : une indulgence d'un an le jour où ils sont admis à participer aux œuvres de la congrégation ; une indulgence plénière aux fêtes : de St-Joseph, de St-Vincent de Paul, de l'Immaculée Conception, à la clôture de leur retraite annuelle, et à l'article de la mort, et une messe par semaine, pendant cinq années, à dater de la bénédiction de la chapelle.

2o Aux prêteurs de \$10.00 au moins : une messe par mois, jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

3o Aux bienfaiteurs qui feront une aumône quelconque pour la construction de la chapelle, une indulgence de 40 jours pour chaque aumône et une messe tous les trois mois pendant cinq années.

Pour bénéficier de ces avantages, les bienfaiteurs devront faire leur aumône directement et indiquer qu'elle doit être employée à la construction de la chapelle.

A ces avantages particuliers il convient d'ajouter les avantages généraux suivants :

La gloire rendue à Dieu par le concours apporté à une œuvre qui a pour premier but de le faire connaître et aimer des enfants pauvres qu'elle assiste et instruit ; la gloire rendue à Saint-Vincent de Paul par l'érection d'une chapelle qui lui sera dédiée : la charité exercée en faveur des membres souffrants de Jésus-Christ ; enfin la coopération à l'œuvre toute chrétienne et patriotique de l'éducation et de la moralisation des enfants pauvres, pour les rendre aptes à être dans la suite de leur vie de bons chrétiens et de bons citoyens.

C'est avec la plus grande confiance en votre charité, monsieur, que le comité vous adresse cette circulaire, croyant que vous serez heureux de choisir parmi les moyens qu'il vous offre celui qui vous conviendra le mieux pour participer à la construction de la chapelle de l'œuvre du Patronage. Le besoin en est si urgent que le comité voudrait commencer les travaux au mois de mai prochain ; pour réaliser ce désir sans témérité il faudrait qu'il sût au plus tôt sur quel secours il peut compter ; c'est ce qui l'engage à vous demander respectueusement de vouloir bien lui faire connaître aussitôt qu'il vous sera possible le secours que dans votre générosité vous avez résolu de lui prêter ; pour cela vous n'auriez qu'à faire parvenir au siège de l'œuvre, 50, rue St-Georges, à Québec l'un des billets ci-joints après l'avoir rempli et signé.

Veillez agréer, M., avec l'assurance de notre parfaite gratitude, l'expression de notre profond respect.

Le comité de construction.

Mgr H. Têtu, prélat de la maison du Pape.

C. N. Huneil, président général de la société St-Vincent de Paul et président du Patronage.

P.-E. Smith, chevalier du Saint-Sépulchre.
E. Martineau, chevalier du Saint-Sépulchre.